



## Béatrice GATEAU

Gestionnaire des Marchés publics



Figure emblématique du SIARP, étant donné sa longue carrière d'une quarantaine d'années, Béatrice GATEAU est l'une des chevilles ouvrières du service des Marchés publics et la mémoire de notre syndicat qu'elle a vu évoluer et grandir.

Zoom sur le fonctionnement du service et petite séquence émotion !

### Depuis quand occupes-tu ce poste ?

J'occupe ce poste depuis 1985, mais à l'époque les missions étaient moins développées, ce qui fait que j'avais plusieurs casquettes. J'en reparlerai lorsque je retracerai en quelques mots ma carrière.

Pour les marchés publics, je faisais seulement une partie du suivi administratif et financier ; la maîtrise d'œuvre était assurée par la Direction départementale de l'équipement (DDE) et la Direction départementale de l'agriculture (DDA).

En 2002, le SIARP a repris cette compétence en interne, les missions sont devenues plus complètes et plus intéressantes pour moi. Se sont rajoutés alors notamment la saisie des demandes d'acomptes des marchés et l'établissement des demandes de versement des subventions des divers financeurs (Conseil régional, Conseil départemental et Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)). Pour cela, le SIARP a acquis un logiciel informatique pour gérer les marchés.

### Au SIARP, combien de personnes travaillent au sein de la cellule des marchés publics ?

Pendant longtemps, j'ai été seule, avec parfois le renfort de collègues. Plusieurs personnes se sont succédé avant la venue de Géraldine PAPIOT en février 2020. Elle est arrivée vraiment au bon moment puisque nous avons commencé à travailler, cette année-là, sur le marché alloti de notre siège actuel, rue Pierre Curie, un gros dossier à mener.

Actuellement, nous fonctionnons donc en binôme, avec

« L'élaboration d'un marché public est un ensemble d'étapes où plusieurs services ont leur rôle à jouer. »

l'appui toutefois de notre directrice générale adjointe qui a aussi des compétences en marchés publics, ce qui est très appréciable.

### Qu'aimes-tu dans tes missions et comment s'organisent tes journées ?

Je dirai, en premier lieu, la diversité des missions, ce qui ne serait peut-être pas le cas dans une plus grosse collectivité qui scinderait le travail auprès de plusieurs agents. Ici, je traite les marchés publics dans leur globalité, tout en gérant les priorités bien sûr. Il y a des temps forts qui demandent plus de concentration, en général le matin pour moi, comme « monter » un DCE (Dossier de consultation des entreprises), faire les demandes de subventions auprès de l'AESN, les participations unitaires de la CACP (Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise) et puis des temps plus calmes pour du classement, de l'archivage ou l'ouverture de dossier.

### Quelles sont les grandes étapes d'un marché public ?

Un marché public comprend un ensemble d'étapes où plusieurs services ont leur rôle à jouer. La première étant la préparation du marché avec, comme point de départ, tout d'abord la définition des besoins. Cette étape est cruciale avant de lancer un marché.

Pour faciliter ce travail, nous avons mis en place une fiche de liaison pour que les services, avec qui nous travaillons, puissent nous apporter un certain nombre d'informations. Cette étape aboutit à l'établissement du marché (DCE)

composé de plusieurs pièces administratives et techniques.

Ensuite vient la passation du marché avec différents process intermédiaires, de la publicité à l'attribution du marché. La partie la plus importante étant bien sûr l'analyse des offres qui permet d'attribuer le marché. Puis on passe ensuite à l'exécution du marché.

Si on veut avoir une notion de durée dans l'établissement d'un marché, il faut compter environ trois mois entre la définition des besoins, l'avis d'attribution du marché et l'ordre de service de démarrage des travaux.



Mais puisqu'un dessin vaut mieux qu'un long discours, je vous propose de retrouver un schéma qui détaille toutes les opérations (voir en page 7). Ainsi, les étapes n'auront plus aucun secret pour vous.

### **La réponse d'une entreprise à un marché est parfois non recevable. Quelles peut-être le type d'erreurs commises ? Qu'est-ce qu'une procédure déclarée infructueuse ?**

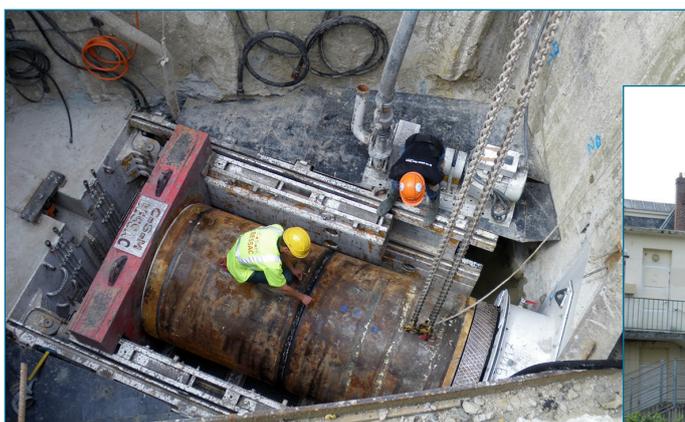
À réception des plis, l'analyse des pièces peut éliminer certaines offres. Les cas de figure sont :

- L'offre irrégulière : il manque un document ou une information demandés. Toutefois, l'entreprise peut régulariser, à condition que l'offre ne soit pas anormalement basse et que la régularisation n'entraîne pas de modification des caractéristiques substantielles de l'offre (ex. : un planning).
- L'offre inacceptable : le prix indiqué dépasse les crédits budgétaires envisagés, mais attention, dans ce cas-là, l'acheteur doit être en mesure de prouver qu'il ne peut financer cette offre.
- L'offre inappropriée : elle est sans rapport avec le marché en question.

« Il faut de la rigueur, être consciencieux, et surtout être en veille permanente sur la réglementation qui est en constante évolution. »

Pour ce qui est de la procédure déclarée infructueuse, cela peut concerner, par exemple, un marché qui n'a reçu aucune offre ou si toutes les situations précédentes se présentent.

On peut aussi déclarer une procédure sans suite lorsqu'il y a un motif d'intérêt général. Nous avons déjà eu le cas au SIARP, dans la réalisation d'une zone inondable et du recalibrage du bassin de stockage de l'Hermitage. Le SIARP attendait un arrêté d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau qui n'est pas arrivé en temps et heure. Il a fallu relancer le marché dans un second temps.



### **Quelles sont, selon toi, les qualités requises pour ton poste ?**

Un peu comme d'autres services mais peut-être encore plus dans le nôtre, il faut de la rigueur, de la discrétion également, être consciencieux, et surtout être en veille permanente sur la réglementation qui est en constante évolution. L'ancien Code des marchés publics (CMP) a subi plusieurs refontes, à cinq reprises - 2001, 2004, 2006, 2016, et le 1<sup>er</sup> avril 2019. C'est à cette date qu'est entré en vigueur le Code de la commande publique (CCP), afin de transposer trois directives

européennes prises en 2014 (principe « dites-le nous une fois », la dématérialisation obligatoire pour les marchés supérieurs à 25 000 €, la généralisation de la facture électronique). Le CCP évolue constamment par des arrêtés, décrets..., le dernier date du 28 décembre 2022.

Toutes ces évolutions nécessitent d'assister à des webinaires et d'effectuer régulièrement des formations sur l'actualité juridique, c'est très intéressant car sont abordées très souvent des jurisprudences, avec des cas concrets qui permettent d'éviter aux collectivités de commettre les mêmes erreurs.

### **Les marchés publics sont très encadrés. Peux-tu nous rappeler les grands principes du Code de la commande publique ?**

Il existe trois grands principes, quels que soient le montant et la procédure. Les marchés publics sont pour cela très encadrés.

- L'égalité de traitement
  - Toute discrimination est interdite et la rédaction du cahier des charges doit être objective, sans orienter de choix.
  - Les acheteurs doivent examiner toutes les offres envoyées dans le délai demandé.
  - La réponse à une question posée par un candidat se

Local technique du bassin enterré de stockage-restitution de l'Hermitage

doit d'être accessible à tous les candidats, d'où l'intérêt de la plateforme de dématérialisation (obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018).

- La liberté d'accès  
Toute personne doit avoir accès librement aux besoins des acheteurs.
- La transparence des procédures  
Ce dernier principe garantit les deux autres. Il assure aussi à tout candidat dont l'offre a été rejetée, une réponse expliquant les motifs de son rejet.

### Quels types d'achats sont concernés par les marchés publics ?

Le SIARP effectue des marchés publics dans les trois domaines qui existent et qui concernent les travaux (exécution de travaux de bâtiment, de génie civil ou d'infrastructures...), les fournitures (achat de produits ou de matériels...)/ et services (nettoyage de locaux, prestations géologiques, topographiques ou de Sécurité et de protection de la Santé (SPS) et les prestations intellectuelles telle que la maîtrise d'œuvre par ex.).

### Quelles sont les types de procédures dans les marchés publics et leurs seuils ?

Il faut savoir que tous les deux ans, l'État modifie les seuils des marchés publics par décret. Ceux-ci sont définis au niveau européen et applicables par les pays membres. Il existe trois types de procédures :

- Pas de procédure obligatoire
- MAPA (Marchés à procédure adaptée)
- Procédures formalisées.

*En savoir plus sur les seuils des marchés...*

### Quels sont les grands projets du SIARP qui ont marqué ta carrière au sein du service des marchés publics ?

Depuis 1985, c'est sûr, j'ai vu passer quelques marchés publics, c'est peu dire, mais quatre me restent en mémoire particulièrement :

- la construction des deux bassins enterrés (Abattoirs et Hermitage à Pontoise) en 2008 ;
- la construction du Centre technique syndical (CTS) en 2006 ;
- l'aménagement de nos différents sièges successifs (71/73 rue de Gisors en 2000 et 9 rue Pierre Curie fin 2021).

C'est surtout l'opération concernant nos derniers locaux qui a été la plus marquante. Cela n'a pas été tous les jours facile d'autant qu'elle a commencé au moment de la Covid, en 2020, mais ce fut une expérience très enrichissante. Elle n'est d'ailleurs pas finie car quelques litiges subsistent encore avec certaines entreprises.

L'emménagement en novembre 2021 fut un peu « rock'n roll », car nous avons investi les lieux alors que des entreprises y travaillaient encore !

« Il faut savoir que tous les deux ans, l'État modifie les seuils des marchés publics par décret. »



« L'emménagement en novembre 2021 fut un peu rock'n roll... »



# SÉQUENCE NOSTALGIE



## Quel est ton cursus scolaire... si on remonte un peu dans le temps ?

Je suis de la dernière promotion du BEPC (1977). En effet, de 1978 à 1981, les élèves admis dans le second cycle n'avaient plus besoin de passer les épreuves pour l'obtenir jusqu'à ce que l'examen soit supprimé en 1981, date à laquelle la dénomination change pour Brevet des collèges.

Après une erreur d'aiguillage si je puis dire, car mal conseillée à l'époque, j'ai fait un CAP de sténo dactylo en deux ans et enchaîné en parallèle un BEP, avec une partie en apprentissage par correspondance.

Cela étant, j'ai voulu reprendre mes études au lycée et j'ai intégré une filière technique du baccalauréat (G1-secrétariat générale). C'est assez amusant car lorsque Pascale DELPLACE est arrivée au SIARP, je me suis souvenue d'elle, nous étions en terminale ensemble mais pas dans la même classe. Une drôle de coïncidence.

Je suis ensuite admise en BTS au Lycée Racine à Paris, lycée que je n'intégrerai pas, puisqu'au dernier moment je décide de stopper mes études et de rentrer dans la vie active.

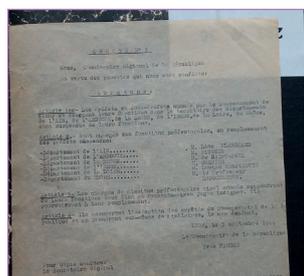
## Depuis combien de temps travailles-tu au SIARP ?

Cette année, c'est une date anniversaire pour moi, cela fait 40 ans que j'ai intégré le SIARP, puisque j'ai commencé le 2 mai 1983. On peut dire que c'était presque ma première expérience professionnelle, puisqu'avant j'avais effectué seulement un remplacement de trois mois à la DASS (Direction des affaires sanitaires et sociales).



J'ai connu deux présidents (Jean BÉTOURNÉ - 9 ans - et Emmanuel PEZET, arrivé en 1981 mais élu en 1992, soit déjà 31 ans de mandat) et trois déménagements. Lorsque le SIARP était dans les locaux de la mairie de Pontoise (rue Jean-Paul SOUTUMIER), j'appréciais le cadre car nous étions au-dessus d'une crèche et j'aimais bien regarder les petits bout'choux.

Je vais vous parler « d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître » (dixit Charles AZNAVOUR). En 1983, il n'y avait pas d'ordinateur, tout se faisait à la main ou à la machine à écrire, avec du papier carbone et du papier pelure. Je me suis



Papier pelure - Service des archives départementales du Rhône

« Cette année, c'est une date anniversaire pour moi, cela fait 40 ans que j'ai intégré le SIARP. »

amusée à effectuer quelques recherches pour préparer cet interview, eh oui, cela existe encore ! L'ordinateur est arrivé plus tard, mais nous le partagions à trois.

En quarante ans, j'ai gravi différents échelons, par suite de concours et promotion interne. J'ai débuté au SIARP, en qualité d'Agent de bureau dactylographe, en passant par Comis (ancienne dénomination d'Adjoint administratif) pour être actuellement Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe.

## Peux-tu nous résumer ton parcours et ton évolution au sein du SIARP ?

De mai à septembre 1983, j'ai d'abord effectué des remplacements. J'ai intégré pour un mois, le service comptabilité. Puis, je suis partie au service ressources humaines (deux ans) où j'y assurais notamment la gestion des carrières, les arrêts maladie, les congés, les fiches de paie - vingt-deux en tout et manuellement bien sûr ! - la gestion des charges, les mandatements.

En juin 1985, la personne que je remplaçais à la suite d'une longue maladie est revenue ; j'ai donc été affectée à un autre poste, avec des missions plus variées, telles que le secrétariat du Président, le suivi administratif et financier des marchés publics, la gestion des dégrèvements et des emprunts... Cette période a été épanouissante pour ma part car très variée, moi qui n'aime pas faire toujours la même chose.

Fin 2018, étant donné que le SIARP avait évolué et « grandi », la majeure partie de mon temps était consacrée aux marchés publics. Il m'était difficile d'assumer toutes les tâches qui m'avaient été confiées, dont celle du secrétariat du Président. C'est avec regret que le Président a accepté de me « libérer », mais il n'était plus possible pour moi de tout mener de front.

## Avec ce parcours, tu es en quelque sorte « la mémoire » du SIARP. Quelles sont les évolutions marquantes selon toi ?

J'ai vécu beaucoup de choses au cours de ces quarante années. Il faut dire que nous avons eu, et c'est encore valable aujourd'hui, des élus impliqués et tenaces pour faire évoluer le SIARP, notamment les présidents successifs. De manière générale, ce qui est marquant, c'est l'agrandissement du territoire du SIARP. À mon arrivée, le Syndicat comptait seulement douze communes, aujourd'hui en 2023, le SIARP en compte quarante-trois communes.

C'est surtout la loi NOTRe, avec sa mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2020, qui a fait grandir le syndicat avec l'intégration de dix-huit nouvelles communes, issues de la CACP et de la Communauté de communes du Vexin Centre (CCVC).

Cela s'est traduit bien sûr par plus de kilomètres de réseaux à entretenir (2002 : 65 km, 2023 : environ 900 km) et de nouveaux ouvrages supplémentaires

« À mon arrivée, le Syndicat comptait seulement douze communes. »

(131 postes de refoulement, 13 stations d'épuration), le tout, exploité en régie, c'est-à-dire avec une masse salariale exponentielle.

Si on remonte un peu dans le temps, j'ai vécu la fermeture de la station d'épuration (STEU) de Pontoise en 1992, celle-ci devenant sous dimensionnée face à l'importance de l'urbanisation. Je m'y rendais parfois sur place pour y travailler. Ça ne sentait pas toujours très bon d'ailleurs, surtout quand on faisait chauffer les boues !



Station d'épuration de Pontoise

Pour la petite anecdote, j'avais très peur du berger allemand d'un employé qui logeait sur place. Je me faufilais rapidement dans les locaux, en ayant toujours un œil sur mes arrières ! La STEU de Pontoise a laissé place à la STEU de Neuville-sur-Oise, créée par le Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) de Cergy-Pontoise (ancienne dénomination de la CACP), et gérée à l'époque par un concessionnaire privé. Une partie du personnel du SIARP y a été affectée. Il y a eu aussi l'adoption de nouveaux statuts en 2001, avec le transfert de compétences au SIARP. Le SAN et le SIARP ont défini ensemble les modalités et les compétences d'interventions des deux entités, ce qui simplifiait les responsabilités de chacun.

C'est à cette même époque que la maîtrise d'œuvre a été reprise en interne par les services du Syndicat.

En janvier 2020, à la suite du transfert de la compétence assainissement de la CACP et de la CCVC, le SIARP a pris une nouvelle dénomination et est devenu le Syndicat Intercommunaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin.

### As-tu un souvenir particulier à nous partager sur ta carrière ?

C'est une anecdote à propos de notre président qui me fait sourire encore aujourd'hui quand j'y pense. Lors d'un Comité syndical, Monsieur PEZET a présidé la séance avec

« Si je résume, je dirai que le SIARP me tourne autour ! »



Pique-nique au château de Villarceaux - 2007

une jambe plâtrée posée sur un petit tabouret. Comme à l'époque nous n'avions pas de salle de réunion dédiée, les comités syndicaux se tenaient dans la salle du conseil de la mairie de Pontoise. Il n'était pas loin de moi et je ne voyais que son pied !

J'ai aussi un très beau souvenir d'un événement en interne, entre agents et avec les familles également, comme cela s'organise parfois au SIARP. Une année, nous avons fait un pique-nique au château de Villarceaux. Ce fut un moment très sympathique. Nous avons déjeuné dans le jardin, le repas était confectionné avec des produits locaux. Il faisait très beau, les enfants ont même cueilli les cerises. Nous avons ensuite pu faire une visite culturelle et se promener aux alentours avec un président très décontracté, en chef de file. J'en garde un très bon souvenir.

### Le SIARP semble avoir toujours fait partie de ta vie de près ou de loin, même avant d'être embauchée. Peux-tu nous en dire plus ?

En fait, c'est grâce à mon grand-père que je suis rentrée au SIARP, car il connaissait très bien l'ancien président Jean BÉTOURNÉ. Je suis pontoisienne et ma famille a un lien étroit avec cette ville puisque mon arrière-grand-père et mon grand-père maternel ont été conseillers municipaux. Une fois qu'il n'a plus été conseiller municipal, mon grand-père a travaillé pour la ville de Pontoise puisqu'il était géomètre.

Je viens d'ailleurs de retrouver l'ancien dossier de demande de permis de construire des locaux d'origine de Berthelot avec des plans établis en 1967 par son cabinet. Après le décès de mon grand-père, j'ai découvert par hasard qu'il avait été délégué au SIARP, il ne m'en avait jamais parlé. C'est en regardant dans des anciens registres du SIARP que j'ai vu son nom.

Je me souviens aussi que Monsieur GONDOUIN (Président du SIARP jusqu'en 1977) était venu chez mes parents. J'étais toute petite et ce monsieur m'avait impressionnée avec son grand chapeau.

Si je résume, je dirai que le SIARP me tourne autour ! Les locaux où nous sommes actuellement ne me sont pas étrangers. En 1977, lorsque j'étais étudiante, je suis venue une première fois ici où se situait le Centre d'information et d'orientation (CIO). Et quelques années plus tard, lorsque j'étais en recherche d'emploi, j'ai passé un entretien d'embauche pour une entreprise de bâtiment, dans notre salle actuelle du comité, avec un test de sténo dactylo qui ne s'est d'ailleurs pas révélé concluant... Des concours de circonstances relativement troublants quand même !

### Avec une si longue carrière, est-ce que l'heure de la retraite approche pour toi ? As-tu des projets pour la suite ?

En théorie, je pourrais partir en septembre 2023, personnellement je ne suis pas concernée par la réforme des retraites promulguée récemment. Mais il se pourrait que je poursuive encore un peu, au maximum, jusqu'en mars 2025. Tout cela est en cours de réflexion.

À ce jour, je n'ai pas spécialement de projets pour la suite, une chose est sûre, je resterai pontoisienne. J'aimerais toutefois trouver une activité pour maintenir un lien social, j'aime assez parler et échanger avec les gens, vous avez pu vous en apercevoir avec cette interview !

